

ADMINISTRATION et REDACTION: 4, Rue Stella
ABONNEMENTS: Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr. 18 fr. 24 fr. 30 fr. 36 fr. 42 fr. 48 fr. 54 fr. 60 fr. 66 fr. 72 fr. 78 fr. 84 fr. 90 fr. 96 fr. 102 fr. 108 fr. 114 fr. 120 fr. 126 fr. 132 fr. 138 fr. 144 fr. 150 fr. 156 fr. 162 fr. 168 fr. 174 fr. 180 fr. 186 fr. 192 fr. 198 fr. 204 fr. 210 fr. 216 fr. 222 fr. 228 fr. 234 fr. 240 fr. 246 fr. 252 fr. 258 fr. 264 fr. 270 fr. 276 fr. 282 fr. 288 fr. 294 fr. 300 fr. 306 fr. 312 fr. 318 fr. 324 fr. 330 fr. 336 fr. 342 fr. 348 fr. 354 fr. 360 fr. 366 fr. 372 fr. 378 fr. 384 fr. 390 fr. 396 fr. 402 fr. 408 fr. 414 fr. 420 fr. 426 fr. 432 fr. 438 fr. 444 fr. 450 fr. 456 fr. 462 fr. 468 fr. 474 fr. 480 fr. 486 fr. 492 fr. 498 fr. 504 fr. 510 fr. 516 fr. 522 fr. 528 fr. 534 fr. 540 fr. 546 fr. 552 fr. 558 fr. 564 fr. 570 fr. 576 fr. 582 fr. 588 fr. 594 fr. 600 fr. 606 fr. 612 fr. 618 fr. 624 fr. 630 fr. 636 fr. 642 fr. 648 fr. 654 fr. 660 fr. 666 fr. 672 fr. 678 fr. 684 fr. 690 fr. 696 fr. 702 fr. 708 fr. 714 fr. 720 fr. 726 fr. 732 fr. 738 fr. 744 fr. 750 fr. 756 fr. 762 fr. 768 fr. 774 fr. 780 fr. 786 fr. 792 fr. 798 fr. 804 fr. 810 fr. 816 fr. 822 fr. 828 fr. 834 fr. 840 fr. 846 fr. 852 fr. 858 fr. 864 fr. 870 fr. 876 fr. 882 fr. 888 fr. 894 fr. 900 fr. 906 fr. 912 fr. 918 fr. 924 fr. 930 fr. 936 fr. 942 fr. 948 fr. 954 fr. 960 fr. 966 fr. 972 fr. 978 fr. 984 fr. 990 fr. 996 fr. 1000 fr.

VIFS INCIDENTS A LA CHAMBRE ET A LA COMMISSION D'ENQUETE

FAITS DU JOUR

La commission d'enquête a entendu M. Millerand, ancien ministre du commerce.
A la suite d'une discussion relative à l'interpellation Firmin Faure, de violents incidents se sont produits. Les enquêteurs ont été renvoyés aux mains, puis la minorité s'est retirée. La séance a été reprise à 7 heures. La majorité a renouvelé sa confiance au président.

La Chambre s'est occupée le matin des assurances sur la vie. Le soir elle a continué la loi de deux ans. Après intervention de M. Combes et de M. Flandin, l'interpellation Firmin Faure relative à l'affaire des Chartreux a été ajournée.

Les Russes se concentrent fortement à Hai-Tchang et la première armée japonaise a déjà commencé à opérer un mouvement de retraite vers le sud.

Notes Politiques

LE GRAND HONNÊTE HOMME

M. Brisson est un pince-sans-rire; c'est à son caractère morose, et il vous note un homme en déclarant qu'il va le sauver.
C'est ainsi que, sous prétexte de relever aux yeux du public le prestige amoindri de M. Combes par le chantage des Chartreux, il proclama que le président du Conseil était un grand honnête homme. Sur ce point, M. Brisson était depuis longtemps édifié, et c'est précisément ce qui donne de la saveur à son affirmation.
Il n'ignorait pas, en effet, que le 13 juillet 1903, M. Combes, alors vice-président du Sénat, écrivit au président du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat, une lettre dans laquelle il lui adressait des menaces sous condition: en bon français, cela s'appelle une tentative de chantage, aggravée d'un trafic de mandat.
M. Brisson ne pouvait pas ignorer davantage le rôle beaucoup plus intéressé qu'intéressant de M. Combes et de son Edgar de fils, dans l'affaire des Chartreux, car il aurait été seul, entre les parlementaires, aussi peu informé, ce qui, dans sa haute situation, est invraisemblable.
Mais en admettant complaisamment qu'il en fut ainsi, la déposition de M. Lagrave à la commission d'enquête nous paraît de nature à détruire la légende d'honnêteté dont M. Brisson avait auréolé M. Combes.
Car, pour parler vulgairement, M. Lagrave a mangé le morceau.
Il a tout dit, M. Lagrave, tout; et il apparaît que M. Combes et son fils lui ont demandé, au sujet du million des Chartreux, qu'ils étaient accusés d'avoir touché, de déposer en leur faveur devant le juge d'instruction, ce qui ne suppose pas des consciences bien tranquilles.
La confrontation qui a eu lieu entre MM. Combes et Lagrave n'a pas mis le détroqué et son cher Edgar dans une meilleure posture; sa vertu de grand honnête homme, tant proclamée par M. Brisson, en est sortie bien entamée.
Déjà, avant de partir pour l'exil, le Supérieur de la Grande-Chartreuse écrivait au chef des blocards une lettre dans laquelle il lui demandait rendez-vous devant le tribunal de Dieu, et où on lisait: «*Là, plus de chantage, plus d'effets d'é-*

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 juin.
Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet. MM. Rouvier et Chaumié ont fait connaître les observations qu'ils présenteront à la commission de l'enseignement au sujet de la loi sur les traitements des instituteurs.
M. Loubet a signé un décret nommant les membres du conseil supérieur de l'instruction publique et de ses conseils de la section permanente de ce conseil.

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Le prochain débat du Sénat. — Les conclusions du rapporteur. — Les amendements.
Paris, 21 juin.
On sait que le Sénat a fixé à jeudi prochain l'ouverture du débat sur le projet de loi adopté par la Chambre et supprimant l'enseignement congréganiste. Nous avons, ici même, retracé, au jour le jour, les travaux de la commission sénatoriale et donné les conclusions du rapport de M. Saint-Germain, qui tendent, rappelons-le, à l'adoption des dispositions draconiennes votées par la Chambre, après un si pénible débat.
Jusqu'ici, sept amendements au projet en question ont été déposés sur le bureau du Sénat. Le premier porte la signature collective des trois sénateurs de la Haute-Savoie, MM. César Duval, Pollet et Francoz. Il a trait à la liquidation des biens des établissements congréganistes dont la fermeture aura été prononcée et aux réclamations qui viendraient à être soulevées par les ayants droit, au sujet des dons ou legs faits aux communes, à charge pour elles d'établir des écoles dirigées par des congréganistes.
Le second amendement émane de M. Charles Riou, l'honorable sénateur du Morbihan, qui voudrait voir l'Etat seul responsable des dépenses résultant de constructions ou d'agrandissements d'écoles, dans le cas où ceux-ci auraient été exécutés malgré l'avis des conseils municipaux et l'enfermement sans imposition de centimes additionnels supérieure à cinquante centimes.
Le troisième, quatrième et cinquième amendements ont pour auteur M. le comte de Blois. Ils ont tous les trois pour objet le maintien de l'enseignement congréganiste professionnel, dont M. Bérenger avait présenté une si éloquente défense et dont le Frère Justinius a montré si nettement les incontestables services, au sein de la commission.
Il est d'ailleurs aujourd'hui certain que le Sénat ne consentira à la fermeture des établissements professionnels congréganistes qu'au fur et à mesure de leur remplacement par des établissements laïques.
Enfin, M. Vidal de Saint-Urbain, le sénateur libéral de l'Aveyron, a signé les sixième et septième amendements. L'un propose que la suppression des établissements congréganistes soit ajournée dans le cas où elle entraînerait des dépenses trop considérables. L'autre, reprenant une proposition de l'honorable M. Bérenger, abaisse de vingt et un ans à dix-huit la limite d'âge pour l'entrée dans les noviciats.

L'AFFAIRE DES CHARTREUX

LA COMMISSION D'ENQUETE

La proposition de M. Sembat. — Les pouvoirs judiciaires. Audition de M. Millerand. — La commission et l'interpellation Firmin Faure. — Un violent incident. Echange de coups. — La minorité ministérielle se retire. — Reprise de la séance. — Vote d'un ordre du jour de confiance au Président.

LA SÉANCE D'HIER

Jamais nous n'avions assisté à des scènes aussi dramatiques. Tel était le cri unanime des commissaires, à huit heures et demie du soir, au sortir de cette séance mémorable, où la sincérité et la franchise avaient finalement reculé la duplicité et le mensonge. Il s'échappait des lèvres des ministériels comme des antiminstériels, répété et par le comte Caffarelli, et par M. Georges Berger, et par M. Bonnevay, et par M. Sembat.
Le compte-rendu officiel, cependant très remarquablement rédigé depuis quelques jours, ne donne qu'une idée imparfaite et comme grise de cette séance, où l'intérêt est allé sans cesse croissant.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Voici le procès-verbal communiqué par la commission d'enquête sur le million des Chartreux.
La séance est ouverte à 1 heure, sous la présidence de M. Flandin.
M. Bouhey Alex fait observer que le compte rendu communiqué à la presse lui paraît tendancieux.
M. Arago et Anthime Ménard protestent contre cette allévation.
M. Bouhey Alex retire son observation.
M. Simonet fait quelques réserves de détail sur le procès-verbal.
M. Collard dit que s'il avait été présent il n'aurait pas voté le sauf conduit dont les Chartreux restés citoyens français n'ont nullement besoin.
L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Sembat sur les pouvoirs judiciaires.
M. Vogeli demande à faire une observation préalable.
M. Vogeli. — Après cette discussion on doit entendre M. Besson et M. Pichat, je crois qu'il convient d'abord d'entendre aussi que possible M. Millerand une seconde fois, il faut savoir si à son retour en France M. Lagrave n'a pas conversé avec lui sur les points traités sur sa lettre.
C'est une première affaire qui doit d'abord être traitée.
M. Codet demande que la commission suive son ordre du jour.
M. Collard après cette demande.
M. Berthoulat dit que la commission est maîtresse de son ordre du jour et que la confrontation d'hier rend une nouvelle audition de M. Millerand nécessaire.
M. Flandin dit qu'il est également d'avis qu'il faut entendre M. Millerand.
M. Bouhey Alex insiste sur l'intérêt qu'il y a à entendre M. Pichat après la déclaration qu'il a fait à la Chambre en séance publique.
M. Anthime Ménard dit que cela se rapporte à une autre affaire.
M. Codet insiste pour le maintien de l'ordre du jour.
M. Vogeli dit qu'il y a trois affaires et trois informations différentes.
M. Dulac se demande pourquoi on ne veut pas entendre d'abord M. Pichat.
La commission décide par 14 voix contre 10 que l'ordre du jour n'est pas maintenu.
En conséquence M. Millerand sera d'abord entendu, (Mouvement).
Le Président. — La commission s'engage d'ailleurs à ne pas se séparer aujourd'hui avant d'avoir entendu M. Pichat.
M. Millerand. — Si la commission estime qu'il y a discordance il vaudrait peut-être mieux prier M. Trouillot de venir devant la commission pour être entendu contradictoirement avec moi, je suis d'ailleurs à la disposition de la commission.
M. Anthime Ménard présente une proposition tendant à la confrontation immédiate entre M. Trouillot et M. Millerand.
MM. Bouhey Alex, Lemaigne et Codet disent qu'ils voteront contre; la commission n'adopte pas la proposition.
M. Millerand. — Je n'ai rien à modifier ni dans l'ensemble ni dans les détails à la déclaration que j'ai faite devant la commission, mon intention avec M. Trouillot a duré une demi-heure, je ne me suis borné à lui demander le silence en invoquant le secret, je lui ai fait connaître deux motifs que je considérais comme sérieux pour garder le silence, je ne voulais pas laisser sacrifier M. Lagrave comme on avait sacrifié M. Revoil. Quant au deuxième motif j'ai dit que je ne comprenais pas qu'un gouvernement ait appelé à la publicité les noms des gens qui l'avaient soutenu dans les élections, immédiatement après avoir reçu la dépêche de M. Lagrave j'ai écrit à M. Trouillot alors en province, le lendemain j'ai fait un tour au restaurant de M. Trouillot qui me reçut de 6 heures à 6 heures 1/2.
M. Trouillot oublie que c'est lui qui a été voir le président du Conseil après notre conversation, et c'est pour cela que j'ai appelé M. Trouillot à la barre, j'ai eu avec lui un entretien de 9 heures, je n'avais pas parlé deux minutes que le président du Conseil s'interposait en me disant: «*J'ai vu M. Trouillot, nous sommes d'accord.*»
M. Fabre donne lecture de la déposition du président du Conseil sur cette visite.
M. Millerand. — A aucun moment, ni M. Trouillot ni le président du Conseil ne m'ont parlé de l'importance de la démarche faite comme preuve de l'innocence de M. Edgar Combes au sujet des accusations de M. Besson.
M. Anthime Ménard reprend sa proposition de confrontation immédiate.
M. Sembat pense qu'il n'y a pas d'inconvénients à ajourner cette confrontation.
M. Tranny dit qu'il y a contradiction complète entre les déclarations de M. Millerand, de M. Trouillot et de M. Emile Combes, et qu'il faudrait une triple confrontation.
M. Colin. — Il faut en finir d'abord avec l'affaire des 2 millions.
M. Codet. — Dans le cas de la confrontation, je demande que la visite ait été faite par M. Millerand à la déposition de M. Millerand, comme il a été fait au début de cette audition.
La confrontation immédiate de Millerand et Trouillot est ordonnée par 49 voix contre 0.
M. Vogeli. — Est-ce par M. Millerand que M. Chabert a été présenté à M. Lagrave?
M. Millerand. — C'est tout à fait vraisemblable.
M. Vogeli. — M. Lagrave a-t-il parlé à M. Millerand de la visite qu'il avait faite au président du Conseil avant son départ.
M. Millerand. — J'ai eu l'impression en lisant la lettre de M. Lagrave que j'apprenais pour la première fois.
M. Vogeli. — Il n'a pas dit question entre vous de l'autorisation que lui avait donnée le président du Conseil de ne pas prononcer le nom.
M. Millerand. — Non, c'est à Royan que M. Lagrave me l'a téléphoné.
M. Berthoulat dit que M. Lagrave vous a parlé de la communication de M. Chabert, le considérez-vous comme sérieux?
M. Millerand. — Non, cela n'a eu d'importance à mes yeux que lorsqu'il m'a parlé de la déposition qu'on lui demandait et de la démarche que je voulais faire auprès de M. Trouillot et de M. Combes et pour les motifs que j'ai fait connaître à la commission.
M. Flandin dit qu'il y a 47 avril, M. Lagrave écrit en chemin de fer le 28, il n'est donc arrivé à Saint-Louis que le 28 ou le 29 et est reparti après un séjour de quelques jours à peine. Quelle est la raison de l'extrême brièveté de ce séjour?
M. Millerand. — Je l'ignore.
M. Simonet dit que dans ces circonstances et pour quelle nature l'affaire de M. Millerand a-t-il eu devoir présenter M. Chabert, personnage antérieurement compromis dans Panama, à M. Lagrave?
M. Millerand. — Je ne me le rappelle pas.
M. Simonet. — Il aurait-il un lien quelconque direct ou indirect entre cette présentation et l'entretien?
M. Millerand. — Aucun.
M. Simonet. — J'ai déjà dit et je tiens essentiellement à le répéter devant M. Millerand, et y insistant, que je ne puis croire au versement de 100 000 francs opérés par M. Chabert dans la caisse d'un comité privé, — Lis...

GRAVE INCIDENT

La Commission d'enquête et l'interpellation Firmin Faure. — Echange de coups. — La minorité quitte la salle

A ce moment un vif incident se produit entre les enquêteurs. La majorité de la commission d'enquête ayant déclaré vouloir intervenir devant la Chambre au moment de la fixation de la date de la discussion de l'interpellation Firmin Faure et de faire un rapport verbal relevant les contradictions qui existent entre les dépositions faites par Edgar Combes et M. Lagrave.
Les membres de la minorité ont combattu cette motion en disant qu'elle était contraire à tous les usages parlementaires, que jamais une commission n'intervenait dans un débat public avant d'avoir complètement achevé ses travaux, qu'au surplus l'ordre du jour de la commission ne comportait pas l'examen d'une pareille proposition.
Ils ont, en conséquence, demandé que l'ordre du jour fut respecté et qu'on se bornât à procéder ainsi que cela avait été convenu à l'audition de M. Pichat et de M. Besson.
La majorité a alors insisté pour que la Chambre fut immédiatement mise at

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 22 Juin 1904 — 20 —

MARIAGE SECRET

PAR Paul BERTINAX
PREMIÈRE PARTIE
COMME UNE ÉPAVE
VI
A l'Éôtel d'Aspremont.
(Suite)
Et c'est à peine si la pensée lui était venue de cette bizarre histoire de mariage secret que son cousin lui avait dit et si peu de temps racontée.
«*La verrait-elle jamais, cette petite Meximène d'opérette?* »
Mais non... jamais elle n'aurait seulement l'idée d'apparaître...
«*Viendrait-elle faire en France...* »
Roland institua son héritière par un testament aussi mystérieux que leur fantasmagorique mariage, non, pauvre fille, l'héritage ne venait pas les frais du voyage.
«*Ce brave cousin n'avait plus personnellement, un sou vaillant... et ce n'est pas de la fortune de son père encore vivant...* »

Et bien vivant... qu'il avait pu dissoudre. Et François de Lorigerac ne songeait déjà plus... mais plus du tout... à cette aventure — une des cent... des mille folies de la vie excentrique de Roland, lorsqu'il se leva pour aller apprendre à son oncle la nouvelle terrible qui les mettait tous en deuil.
«*Je n'ai plus qu'un enfant... je n'ai plus qu'un héritier... c'est toi... s'était écrit le comte Gérard en tombant dans les bras de son neveu...* »
Et François de Lorigerac avait continué à rêver ce rêve... non ce n'était déjà plus un rêve... de salut... de revanche... de triomphe... de sécurité...
«*Ah ! de sécurité surtout et d'allègement ! Enfin ! il allait donc pouvoir respirer à l'aise... penser à ses affaires, sans éveiller aussitôt la terreur de cette évocation prochaine peut-être... à laquelle il ne pourrait pas faire face... et après la quelle il faudrait sauter...* »
Il se surprénait à embrasser son petit Henri... un gamin de six ans, tout étouffé de ces effusions dont son père ne lui avait pas donné l'habitude...
«*A caresser sa petite Geneviève, toute rose et toute brasseullette dans les bras de sa nourrice...* »
Et on aurait pu l'entendre se dire à lui-même :
«*Ah ! mon pauvre cousin... mon pauvre cousin, tu ne sais pas quel service tu viens de me rendre !* »
Lorsque, un matin, douze jours après la réception de la dépêche qui avait si d'iciement changé son avenir, arriva le

courrier, le premier courrier apporté par le premier paquebot parti de Santa-Cruz après le combat de Rio-Trio.
C'étaient les communications officielles confirmant la mort du lieutenant Roland d'Aspremont.
«*Toutes ces lettres, d'ailleurs, étaient adressées au vieux comte.* »
Et François de Lorigerac venait de remonter discrètement chez lui, comprenant bien que son oncle souffrirait moins si personne n'était là pour surprendre la douleur bruyante que ces récits allaient raviver...
Car souvent les hommes ont la honte... presque la pudeur de leurs larmes...
«*Lorsqu'on frappa à sa porte : C'était le valet de chambre du comte Gérard.* »
«*Qu'y a-t-il donc, Antoine ?* »
«*C'est Monsieur le comte qui prie monsieur le baron de vouloir bien prendre le pain de descendre chez lui.* »
«*Il ne lui est rien arrivé ?* »
«*Pas que je sache, monsieur le baron; seulement quand monsieur le comte m'a sonné, il tenait une lettre à la main... et il avait l'air bien bouleversé.* »
«*Quelque détail, pensa François, sur les derniers moments de ce pauvre cousin... quelque férocité peut-être qu'aurait commise ces sauvages...* »
«*Cette guerre, là-bas, a eu des épisodes si hideux...* »
«*Et, Antoine ?* »
«*C'est bien, j'y vais.* »
Le comte Gérard d'Aspremont n'était pas encore un vieillard, car depuis cinq

ou six ans seulement il avait dépassé cette cinquantaine — le point culminant de la vie, celui après lequel on commence à redescendre la côte.
«*Mais, c'est de lui aussi qu'on aurait pu dire qu'il était plus vieux que son âge.* »
«*D'une santé délicate, impressionnable et nerveux, il avait éprouvé un premier... un immense chagrin en perdant sa femme qu'il adorait...* »
Il avait eu ensuite de grands soucis... de profonds découragements à voir son fils... son unique enfant... si mal s'engager dans la vie...
«*Et quand celui-ci avait enfin... et avec tant d'énergie... réparé ses sottises de jeunesse, c'était trop tard.* »
«*Désormais, le comte, comme il le disait mélancoliquement lui-même, n'était plus que bon pour la réforme.* »
Il fallait le coup de foudre d'un incident inattendu où Aspremont fut en jeu pour voir se redresser ce sureteur... d'édifications rares qui marchait d'ordinaire un peu courbé — et pour surprendre l'éclat impétueux de ce regard d'ordinaire bienveillant et doux...
«*Et c'est cet éclat inaccoutumé qu'avaient les yeux du comte lorsque, entendant son neveu ouvrir la porte de la bibliothèque où il passait une partie de sa vie, il s'était nerveusement levé.* »
«*Cette lettre, qu'il tenait encore à la main, il la lui tendait.* »
«*François... tiens... lis...* »
«*Mais, mon oncle, qu'est-ce donc que cette lettre... Vous avez l'air si ému... Qui vous l'a écrite ?* »
«*Lis...* »

«*Il s'agit de ce pauvre Roland ?* »
«*De lui, oui... d'une autre aussi... Lis, François, et aide-moi, je t'en prie, aide-moi d'un bon conseil... Ah ! malheureux enfant !* »
«*Et sans bien comprendre encore quel était le sentiment qui dictait à son oncle cette exclamation désolée, le baron de Lorigerac prit de ses mains la lettre qu'il lui tendait.* »
«*Et allant aussitôt à la signature : — Lambert ?... Qu'est-ce que c'est que ce Lambert ?* »
«*Je ne le connais pas... Peut-être un nom de fantaisie...* »
«*Une lettre anonyme alors...* »
«*Je ne sais pas... mais lis... lis attentivement.* »
«*Et le baron lut à haute voix : — Monsieur le comte d'Aspremont, «*Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous...* »
«*Eh oui, c'est bien le commencement d'une lettre anonyme...* »
«*Et il continua.* »
«*Mais j'étais un ami de votre fils et, en cette qualité, je me suis permis de vous adresser une tentative de chantage et d'escroquerie dont vous pourriez être victime.* »
«*Continuez, vous voyez.* »
«*Et le baron reprit sa lecture.* »
«*Une femme va se présenter chez vous... Elle se donnera comme la femme légitime de votre fils... »
«*Oh ! oh ! pensa le baron, qui eut un battement de cœur, voilà ce ça devient intéressant !* »**

GRANDES FÊTES

DU
RAPPEL RÉPUBLICAIN
Bon N° 16

Plus à notre fête les cinq principaux journaux de Lyon sans distinction d'opinion.

Nous vous prions et au besoin vous remercions de bien vouloir insérer cette lettre pour...

Nous publions très volontiers cette lettre...

Messieurs les criminels n'ont pas l'air de se rendre à l'inévitable que leur adresse...

Un rideau coté d'être jeté sur le rôle nous...

C'est une affaire bien vieille qui nous revient...

Le 23 novembre 1903, on arrêtait à Mazon...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

Après une longue délibération, le jury...

pourrais presque dire le mystère, car bien des points restent obscurs...

Si tout en était resté là, les jurés auraient donné raison à Zola...

Les débats furent, comme il convient pour un procès semblable...

Le jury après une longue délibération...

On voit circuler des pétitions curieuses...

M. Jacquier demande que, pour remier...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

On voit circuler des pétitions curieuses...

voussée au milieu des rires de toute la salle.

Cette discussion fastidieuse continue, mettant en cause les méthodes d'artifices...

M. Marrot. — Pour trancher la question, supprimer le feu d'artifice et attribuer...

Cette suppression obtient le plus vif succès. Elle est votée par 20 voix contre 17.

Le feu d'artifice est supprimé. Alors le tapage recommence.

On veut s'expliquer. — M. Jacquier. — Et le demandeur, nom de nom ?

M. Neron, Declercq protestent. Ils sont furieux du succès inattendu des socialistes et demandent l'appel nominal.

M. Augagneur. — Vous avez été surpris par ce vote, mais le vote est acquis. Par mesure de nouveau la question aux voix...

On voit que M. le maire tend agréablement la perche à tout le monde.

M. Marrot proteste et déclare qu'il a déposé sa proposition pour mettre fin à ces chicanes honteuses...

M. Augagneur veut mettre chacun d'accord et fait tous ses efforts pour repêcher un nouveau vote en faveur du fameux feu d'artifice...

On voit que M. le maire tend agréablement la perche à tout le monde.

M. Marrot proteste et déclare qu'il a déposé sa proposition pour mettre fin à ces chicanes honteuses...

M. Augagneur veut mettre chacun d'accord et fait tous ses efforts pour repêcher un nouveau vote en faveur du fameux feu d'artifice...

On voit que M. le maire tend agréablement la perche à tout le monde.

M. Marrot proteste et déclare qu'il a déposé sa proposition pour mettre fin à ces chicanes honteuses...

M. Augagneur veut mettre chacun d'accord et fait tous ses efforts pour repêcher un nouveau vote en faveur du fameux feu d'artifice...

On voit que M. le maire tend agréablement la perche à tout le monde.

M. Marrot proteste et déclare qu'il a déposé sa proposition pour mettre fin à ces chicanes honteuses...

M. Augagneur veut mettre chacun d'accord et fait tous ses efforts pour repêcher un nouveau vote en faveur du fameux feu d'artifice...

On voit que M. le maire tend agréablement la perche à tout le monde.

M. Marrot proteste et déclare qu'il a déposé sa proposition pour mettre fin à ces chicanes honteuses...

M. Augagneur veut mettre chacun d'accord et fait tous ses efforts pour repêcher un nouveau vote en faveur du fameux feu d'artifice...

On voit que M. le maire tend agréablement la perche à tout le monde.

M. Marrot proteste et déclare qu'il a déposé sa proposition pour mettre fin à ces chicanes honteuses...

M. Augagneur veut mettre chacun d'accord et fait tous ses efforts pour repêcher un nouveau vote en faveur du fameux feu d'artifice...

On voit que M. le maire tend agréablement la perche à tout le monde.

M. Marrot proteste et déclare qu'il a déposé sa proposition pour mettre fin à ces chicanes honteuses...

M. Augagneur veut mettre chacun d'accord et fait tous ses efforts pour repêcher un nouveau vote en faveur du fameux feu d'artifice...

On voit que M. le maire tend agréablement la perche à tout le monde.

l'autre Pourniel Bernard, âgé de 28 ans, est né à Marseille...

En même temps que le chef de la Sûreté apprenait ces renseignements, il était avisé également que par extraordinaire les deux voleurs n'avaient pris leur quartier général et n'avaient pris la direction de Grenoble.

A la suite de ces renseignements M. Briotet envoya hier à Grenoble l'inspecteur principal Gonnard, avec mission de trouver les voleurs et de les arrêter.

La mission de M. Gonnard était assez difficile, car Grenoble est une grande ville où il est facile aux malfaiteurs de se cacher.

Arrivé dans le capitale du Dauphiné, il eut vite fait de retrouver quelques-uns de ses anciens amis, amis d'un genre particulier, car tous ont déjà été arrêtés par lui.

Cette capture fait honneur à la Sûreté lyonnaise, car les recherches étaient très difficiles les renseignements manquant.

Agissons que Pourniel est un voleur de haute envergure, toujours très bien mis, et ayant une grande influence sur son ami filier.

Le premier est le type parfait du nervi marseillais, organisant les vols, le second exécutant tous les vols, est le type de la brute.

Sur les dalles de la cour une femme gisait dans une mare de sang.

La malheureuse venait de se précipiter de la hauteur du sixième étage par une fenêtre de la cage d'escaliers et était venue s'abattre sur les pieds d'un employé de la maison Chatagnier.

M. Boillerey, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

On prévint un docteur qui vint aussitôt, mais il ne put que constater la mort.

Le cadavre fut transporté à la Morgue, mais on ne put que constater la mort.

M. Boillerey, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

On prévint un docteur qui vint aussitôt, mais il ne put que constater la mort.

Le cadavre fut transporté à la Morgue, mais on ne put que constater la mort.

M. Boillerey, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

On prévint un docteur qui vint aussitôt, mais il ne put que constater la mort.

Le cadavre fut transporté à la Morgue, mais on ne put que constater la mort.

M. Boillerey, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

On prévint un docteur qui vint aussitôt, mais il ne put que constater la mort.

Le cadavre fut transporté à la Morgue, mais on ne put que constater la mort.

M. Boillerey, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

On prévint un docteur qui vint aussitôt, mais il ne put que constater la mort.

Le cadavre fut transporté à la Morgue, mais on ne put que constater la mort.

M. Boillerey, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

On prévint un docteur qui vint aussitôt, mais il ne put que constater la mort.

Le cadavre fut transporté à la Morgue, mais on ne put que constater la mort.

M. Boillerey, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

On prévint un docteur qui vint aussitôt, mais il ne put que constater la mort.

Le cadavre fut transporté à la Morgue, mais on ne put que constater la mort.

M. Boillerey, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

néral à Digne, en remplacement de M. Benoit, nommé trésorier-payeur général à Périgueux.

Les agents de la Sûreté ont arrêté hier soir, à neuf heures, le nommé Pierre Anselme, âgé de 22 ans, doué de surcroît, demeurant quai Perrache qui, deux reprises avait dévalisé la caisse de M. Bracco, épicière, rue Bouffière, chez lequel il s'était fait servir une consommation, il a été écroué par M. le commissaire de police de permanence.

Continuant leur vigilance sur les voleurs, les agents de M. Briotet, ont procédé hier aux arrestations suivantes :

Louis G., 30 ans, garçon boulanger, repris de justice, frappé d'interdiction de séjour à Lyon et accusé d'une tentative de vol, rue Monzey et Alphonse Saintin, 49 ans, qui, le 23 avril, avait tiré, rue Paul-Bert, deux coups de revolver sur un gardien de la paix ; Eugène Pommier, 20 ans, teinturier, auteur d'un vol avec effraction, commis le 28 courant, chemin de Baraban, Jean-Baptiste G., 31 ans, tourneur sur cuivre, recherché pour vol, place du Pont.

Cadavre retiré de la Saône. — Hier matin à onze heures, un maître de paille, M. Eugène Gorse, demeurant rue de la Monnaie, a été tué en descendant la rue de la Monnaie, rue d'Amboise, le cadavre d'un homme paraissant avoir séjourné quinze jours dans la rivière. Dans les poches on a trouvé divers papiers et une déclaration d'étranger au nom de M. Edouard Prevost, né le 18 juillet 1876, à Postua, province de Novare (Italie). Le corps a été transporté à la Morgue.

Coups de couteau. — On a conduit hier soir à l'Hôtel-Dieu M. Tourte Jean, âgé de 26 ans, qui avait reçu trois coups de couteau. Après avoir été pansé le blessé a pu regagner son domicile.

A 3 heures du matin un ouvrier italien, Philippe Roche, qui avait reçu plusieurs coups dans une rixe, a été conduit et admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Ph^e du Serpent. — Analyses d'urines, Essais, Titrages, etc. Prix modérés.

DEMANDEZ LA GENTIANE FRANÇAISE

Courrier des Sports

U. V. F. - CYCLOPHILE DES TERREUX (C. D. T.) Réunion au siège ce soir, à 8 heures.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

TRIBUNE POLITIQUE

C. R. N. — Mercredi, à 8 h. 1/2, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Association républicaine du V^e arrondissement. — Mercredi 22 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion du comité.

Jeunesse républicaine plébiscitaire. — Après discussion au bureau, la réunion a été renvoyée au mardi 29 juin.

Juge de Paix 22 f. 9 h. — Pédrot Henri, charron, rue de la Pyramide, 35, 4. 5 h. Système arrondissement. — Broquin Cothéline, lingère, 81 ans, cours Lafayette, 31, 5 h. — Guyonnin Jean, employé, 63 ans, cours Vitton, 52, f. 3 h. — Chevreuil Jean manoeuvre, 66 ans, rue Masséna, 38, f. 3 h.

CONDITION DES SOIRS DE LYON

Table with columns: Nombre, SORTIES, France, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Syrie, Chine, Japon, Tussat, Poids. Rows for 180, 200, 220, 240, 260, 280, 300, 320, 340, 360, 380, 400, 420, 440, 460, 480, 500, 520, 540, 560, 580, 600, 620, 640, 660, 680, 700, 720, 740, 760, 780, 800.

MERCURIALE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE

Porcs amenés 972, renvoi 00. On a payé de 90 à 102 les 100 kilos. Moutons. — Amenés 1757, renvoi 350. On a payé de 150 à 230 fr. les 100 kilogrammes.

AVIS DE DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles Vachez, Dufourt et Bajard qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de...

Madame Antoine VACHEZ, née Honorine DUPUY décédée le 20 juin 1904, dans sa 60^e année, munie des sacrements de l'Eglise, sera inhumée à la Morgue de la ville de Lyon, le mardi 22 courant, à 8 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, place Saint-Jean, 2, pour se rendre à l'Eglise Primatiale Saint-Jean, et de là, à la gare de Perrache, d'où le corps sera transporté à Néronde (Loire), où la sépulture religieuse et l'inhumation auront lieu le lendemain, à 9 heures du matin. Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

DISTINCTION MÉRITÉE

Nous apprenons avec plaisir la distinction honorifique qui vient d'être conférée à M. Georges Jacquemin, directeur de l'Institut scientifique de Malzeville, à la suite de l'Exposition Internationale de Vienne (Autriche), (section des Industries de Fermentation), où le savant nancéen remporta le Grand Prix.

Il n'est pas inutile de rappeler à nos lecteurs que le distingué chimiste est le fils de M. E. Jacquemin, ancien directeur de l'École supérieure de Pharmacie de Nancy, membre associé national de l'Académie de Médecine.

Poursuivant les remarquables travaux de son père sur la microbiologie, M. Georges Jacquemin s'est, depuis 1888, plus spécialement adonné aux recherches scientifiques appliquées à l'Agriculture et à l'Industrie. Son étude des levains purs appliqués à la distillerie, vinification, etc., lui avait déjà valu (en outre des 21 médailles qui protègent ses découvertes) la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de 1900.

Tout récemment encore, son étude sur l'application thérapeutique du ferment de raisins purs des pays chauds lui a valu des rapports enthousiastes du corps médical tout entier. Employé depuis dans le traitement des maladies d'origine microbienne, dans lesquelles (en outre des maladies d'intestin et d'estomac, du diabète) on range, d'après la communication récente du professeur Triboulet à l'Académie de Médecine, le rhumatisme et le lupus, M. Jacquemin a obtenu de remarquables succès.

Nous ne pouvons qu'applaudir sans réserve au succès qui couronne le labeur acharné du grand savant nancéen, doué de la philanthropie qu'est M. G. Jacquemin.

AVIS aux Pensionnats, Cercles, Patronages, Cafés, etc. A VENDRE THEATRE GUIGNOL avec Décors, Poupées, Costumes Accessoires. Ce Théâtre est planté, léger, peu encombrant. S'adresser au concierge, cours Vitton, 63, Lyon.

SPECTACLES ET CONCERTS

NOUVEAU-THÉATRE. — Ce soir, le Tour du Cadran, avec Foutit et Chicot, les deux fameux clowns du Nouveau-Cirque de Paris.

CONCERT DE L'HORLOGE. — Ce soir, à 8 heures, concert varié. 9 heures, concert varié. Tous les jours, revue locale de MM. Teboul et Tulmat. Gros succès. Dimanches et fêtes, matinée à deux heures.

CONCERTS BELLECOEUR. — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, Concert par l'Orchestre de Grand-Théâtre.

FOLIES-BERGÈRE. — Clôture annuelle renouvelée en septembre. Pour la location 1904-1905, s'adresser à M. Maris, tous les jours, de 8 à 14 h. et de 1 à 4 h.

CONCERT DES NOUVEAUTES. (42, rue Moncey). — Tous les soirs, concert varié.

MOSQUE DE BELLECOEUR. — Tous les jours, de 5 heures à 6 heures, musique militaire.

PAGE D'AMOUR OU IDYLLE TRAGIQUE

L'audace de l'après-midi nous amenait dans un milieu que peu intello et érud.

On met aux voix la clôture, qui est re-

UNE BONNE CAPTURE

Une série de vols. — Audacieux cambrioleurs. — A Avignon. — Une bonne piste. — A Grenoble. Arrestation des voleurs.

CHRONIQUE

Les droits sur les Rubans aux Etats-Unis. — Le président de la Chambre de commerce française de New-York vient de câbler à la Chambre de commerce de Saint-Etienne, le résultat du procès dont la Chambre avait été informée par l'ambassadeur de France de New-York.

INCIDENT BERRY-MASCURAUD

Paris, 21 juin. — A la suite de la séance du 16 courant, M. Mascuraud, mis en cause à la tribune par M. Georges Berry, avait chargé MM. Puech et Astier de demander des explications à M. Berry. MM. Puech et Astier adressent à M. Mascuraud la lettre suivante :

INCIDENT MASCURAUD

Paris, 21 juin. — On signale également un incident qui s'est produit dans les couloirs réservés aux députés, contre M. Mascuraud, qui était en conversation avec M. Trouillot.

COURS DE LYON

Table of market prices for Lyon, including various commodities and their prices.

COURS DE PARIS

Table of market prices for Paris, including various commodities and their prices.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

BULLETIN FINANCIER

Financial bulletin text discussing market trends, gold prices, and economic news.

Main news article text, likely a continuation of the financial or economic discussion.

Another main news article text, possibly related to the same topic or a different one.

INFORMATIONS FINANCIÈRES section containing financial news and announcements.

CADEAUX POUR FÊTE ALBUMS advertisement for illustrated postcards.

APRÈS DÉCÈS advertisement for a business or service.

Sté DE PUBLICITÉ Artistique et Commerciale advertisement.

PETITJEAN 9 HALLES advertisement for a shop or business.

MANDARINS advertisement for a food or grocery store.

MAGASINS DE VENTE advertisement for various goods.

ON DEMANDE A ACHETER advertisement for a car or property.

APPLIQUEUR DES SPECTACLES ET CONCERTS advertisement.

MME YVON advertisement for a business or service.

MAISON BÉNEVOLO advertisement for a charitable or social organization.

Migraines, Névralgies advertisement for a medical treatment.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ advertisement for real estate.

ANNONCES ET RÉCLAMES advertisement for advertising services.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE advertisement for a bookstore.

EDEN-HOTEL advertisement for a hotel or accommodation.

Automobiles ECLIPSE advertisement for cars.

VERS et CONVERSIONS advertisement for a service.

LOTTERIE advertisement for a lottery or raffle.

ABONNEMENTS advertisement for subscriptions.

BULLETIN D'ABONNEMENT advertisement for a newsletter.

H. JOSSIER advertisement for a business or service.

MASSAGES advertisement for a spa or wellness service.

LOTTERIE advertisement for a lottery or raffle.

ABONNEMENTS advertisement for subscriptions.

BULLETIN D'ABONNEMENT advertisement for a newsletter.

Horizontal line of text containing address information for the newspaper.

LA VEUVE DU CAISSIER advertisement for a play or drama.

Textual content for the play advertisement, including a synopsis.

Textual content for the play advertisement, including a synopsis.

Textual content for the play advertisement, including a synopsis.

Textual content for the play advertisement, including a synopsis.

Textual content for the play advertisement, including a synopsis.